



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 05 juin 2023



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Gouvernement s'engage avec les partenaires sociaux du secteur pour améliorer et renforcer l'accès aux métiers du sport ainsi que leur attractivité

Comme annoncé par la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Amélie Oudéa-Castéra, lors de la signature de la feuille de route interministérielle du 07 novembre dernier consacrée au « développement de l'emploi et de l'insertion par et dans le sport », le Grenelle de l'emploi et des métiers du sport a rassemblé ce jour au Parc Floral à Paris, autour des ministres Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, plus de 300 participants. Avec une ambition partagée, à l'horizon du quinquennat : créer 100 000 nouveaux emplois et multiplier par 5 les bénéficiaires des actions d'insertion, par et dans le sport.

Réunissant de manière inédite l'ensemble des acteurs concernés (opérateurs de l'emploi et de la formation, branches professionnelles, mouvement sportif, administrations), ce Grenelle a permis d'échanger et de débattre autour d'objectifs communs de **simplification et de mise en cohérence des parcours de formation** vers les métiers du sport, de **renforcement des dispositifs d'accompagnement et de soutien à l'emploi, d'amélioration de la qualité et de l'attractivité des trajectoires professionnelles, de montée en puissance du rôle social** des acteurs et notamment des clubs sportifs, et d'une meilleure **valorisation de l'expérience et des compétences** développées grâce au sport.

La filière du sport, dont le poids économique est de 2,6% du PIB pour un chiffre d'affaires de 71 Md€, génère près de 400 000 emplois, soit **1,3% de l'emploi total en France**. Les études disponibles soulignent le **dynamisme du secteur en matière d'emploi** (3% de taux croissance moyen annuel de l'emploi dans la seule branche du sport).

Mais elles mettent également en lumière certaines **fragilités structurelles** : depuis 10 ans, 98% des entreprises créées sont des entités sans salarié (dont 2/3 d'entreprises individuelles d'enseignants ou de coachs sportifs) ; l'emploi sportif connaît un turn-over élevé, en raison de perspectives d'évolution encore insuffisantes (30% des salariés de la branche du sport sont en CDD, et 37% à temps partiel) ; les structures ont dans le même temps des difficultés à recruter et, bien qu'attirés par le secteur, les jeunes peinent encore trop souvent à se repérer et à s'orienter dans ce qui s'apparente à un « maquis » de diplômes, certifications, formations et autres voies d'accès aux métiers du sport (près de 1000 certifications répertoriées, plus de 350 certifications actives).

Remédier à ces fragilités est d'autant plus nécessaire que le secteur doit relever **d'importants défis liés à la transformation des besoins** : diversification des pratiques sportives, extension à de nouveaux publics pour plus d'inclusion et une meilleure prévention de la perte d'autonomie, développement des usages numériques, exigences nouvelles liées à la transition écologique, etc.

Dans ce contexte et à l'issue de ce Grenelle, en cohérence avec les politiques prioritaires du Gouvernement relatives au plein emploi et pour lutter tout particulièrement contre le chômage des jeunes, 15 mesures ont été annoncées pour renforcer l'emploi sportif autour de 5 axes d'action prioritaires.

Parmi ces mesures :

1. **Pour améliorer la lisibilité de l'offre et des parcours de formation vers les métiers du sport (axe 1)**, les ministres et les partenaires sociaux des branches concernées (Sport et Entreprises équestres) s'engagent, à travers la signature d'une **charte de coopération interministérielle et interbranches**, à simplifier et mettre en cohérence les formations et certifications dans le champ du sport en créant, pour la première fois, un **référentiel commun des métiers, des compétences et des qualifications (octobre 2023)**. Ils s'engagent également dans ce cadre à concevoir **leurs certifications sous forme de « blocs de compétences »**¹ afin d'offrir aux futurs diplômés (au nombre de 25 000 chaque année dans l'encadrement des activités physiques et sportives) des correspondances entre certifications (diplômes d'Etat, diplômes STAPS, certificats de qualification professionnelle, etc.) **pour enrichir et fluidifier les parcours professionnels**. Dans le cadre de cet effort inédit, le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (MSJOP) s'est lui-même donné comme objectif de réviser l'ensemble de ses diplômes (soit plus de 110) en blocs de compétences d'ici fin 2025. Et pour **aider à l'orientation vers les métiers du sport**, la région des Hauts-de-France, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, va expérimenter **un tout premier « Campus des métiers du sport » dès cette année**.
2. **Pour renforcer l'accompagnement et le soutien à l'emploi sportif (axe 2)**, le MSJOP, en lien avec Pôle emploi, va lancer, dès l'automne 2023, **une plateforme des métiers du sport qui répertoriera, à destination des employeurs, des professionnels ou des futurs candidats, l'ensemble des métiers, formations et certifications ainsi que tous les dispositifs de soutien à l'emploi sportif**. Parallèlement, le Gouvernement réaffirme son engagement en faveur de **l'insertion par et dans le sport**, notamment via le dispositif SESAME (3000 jeunes accompagnés par an, soit 6M€ d'aide), l'Agence nationale du sport (plus de 6000 emplois aidés en 2022, soit 60M€ d'aide), l'apprentissage (qui concerne désormais plus de 20.000 apprentis dans le sport, soit 6 fois plus qu'en 2018) et les parcours de professionnalisation qui vont pouvoir bénéficier à 500 sportifs de haut-niveau avec l'appui de l'AFDAS². **Les bénéficiaires des actions d'insertion par et dans le sport seront multipliés par 5, pour passer de 20 à 100 000 chaque année**.
3. **Pour développer la qualité de l'emploi sportif et l'attractivité des métiers du sport (axe 3)**, l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP) va mettre au point un **baromètre des emplois dans le sport** qui permettra de suivre l'évolution de l'emploi et d'agir au plus près des besoins pour renforcer la filière et son attractivité. Une **grande campagne de communication et de promotion des métiers du sport** sera lancée **dans le cadre de la Grande cause nationale** en 2024 et, dès cet été, la **promotion du métier de maître-nageur sauveteur (MNS)** fera l'objet d'une campagne dédiée sur les réseaux sociaux et dans les médias, conformément aux engagements pris lors des états généraux de la surveillance et de l'encadrement dans la filière aquatique organisés le 10 février dernier. Ces actions de promotion seront suivies d'autres initiatives portant sur la **féminisation** des métiers du sport (début 2024). Enfin, la concertation va se poursuivre à l'issue du Grenelle avec les acteurs et branches professionnelles concernés en faveur **d'une meilleure employabilité** des professionnels du secteur, et avec des travaux spécifiques relatifs au **travail saisonnier** et à **l'entrepreneuriat individuel**.

¹ Le bloc de compétences est une partie d'un diplôme. Né de la loi du 05 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », il représente l'ensemble de compétences qui contribuent à l'exercice d'une activité professionnelle pouvant être validées comme la composante d'une certification.

² AFDAS = Opérateur de compétences de la branche du sport (OPCO).

4. **Pour affirmer et faire monter en puissance le rôle social des acteurs du sport (axe 4)**, le réseau « **Les clubs sportifs engagés** » est officiellement lancé. Conformément aux engagements pris dans le cadre de la feuille de route interministérielle du 7 novembre, il doit permettre de réunir **1 000 clubs dès 2023 et 10 000 clubs d'ici fin 2024**. Valorisé dans le rapport France travail (proposition 42) et porté aujourd'hui par Pôle emploi, ce dispositif a pour but de **professionnaliser les clubs et les intervenants qui mettent en œuvre des actions d'insertion par le sport**, ainsi que de développer et mutualiser **les bonnes pratiques** telles que les formations aux métiers de l'insertion (ex : coaches d'insertion par le sport). Dans ce cadre, les opérations de recrutement au format innovant « **Du Stade vers l'emploi** » vont continuer à monter en puissance (300 en 2023, 500 en 2024 à l'horizon des Jeux).
5. Enfin, **pour assurer une meilleure reconnaissance des compétences dans le sport (axe 5)**, le sport va intégrer de cet été et de manière prioritaire, dès le 1er juillet 2023, le tout nouveau service public de la VAE (Validation des acquis de l'expérience). Celui-ci doit permettre d'amplifier le recours à ce dispositif, et bénéficiera également pleinement aux publics **bénévoles** et aux sportifs de haut niveau, avec l'objectif de doubler le nombre de dossiers en 2024 (soit plus de 2400 bénéficiaires vs 1200 en 2022) et de faire du sport le « champion de la VAE ».

Les ministres tiennent à saluer, au nom du Gouvernement, **la mobilisation** de l'ensemble des participants à ce Grenelle de l'emploi et des métiers du sport. Les mesures annoncées traduisent à la fois **l'ambition partagée** et **les moyens concrets** alloués à tous les niveaux pour développer l'attractivité des métiers du sport, et mettre en valeur leur importance majeure et croissante au sein de notre société. **Elles nous permettront, à l'horizon du quinquennat, de créer 100 000 emplois et de multiplier par 5 les bénéficiaires des actions d'insertion, par et dans le sport.**

Le Gouvernement restera pleinement mobilisé dans les mois à venir, en lien avec les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs de la filière, pour atteindre les objectifs fixés. Un **comité de suivi dédié** a été installé en début d'année. Un **premier point d'étape** sur la mise en œuvre de ces mesures sera fait lors de la **première édition de la semaine des métiers du sport** qui se tiendra à l'automne 2023 et qui sera l'occasion, **à quelques mois des Jeux Olympiques et Paralympiques**, de valoriser les emplois liés à leur organisation.

« Mon ministère porte de nombreuses actions visant à s'appuyer sur le sport pour repérer et remobiliser des personnes en recherche d'emploi ayant des difficultés particulières, en vue de les accompagner dans leur insertion professionnelle. Je soutiens notamment fortement des opérations « Du stade vers l'emploi », qui représentent de formidables opportunités pour les entreprises et les demandeurs d'emploi pour faire évoluer les pratiques de recrutement et les faciliter. Ce Grenelle a été l'occasion de remettre en perspective ces dispositifs, avec tous les acteurs impliqués, et de confirmer sur le long terme notre engagement en faveur de l'insertion par le sport. »

Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

« La charte de coopération sur les diplômes et les certifications du champ du sport signée aujourd'hui souligne le travail conjoint entre mon ministère et celui des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques pour répondre en particulier aux besoins des métiers en tension. Cette charte pose les jalons d'une véritable co-construction de formations et de certifications facilitant l'accès aux métiers du sport et l'employabilité tout au long du parcours professionnel.

Les pratiques sportives sont en constante évolution et la recherche est un atout précieux au moment de répondre aux nouveaux défis de leur organisation et de leur encadrement »

Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

« Avec ce Grenelle de l'emploi et des métiers du sport et grâce à la mobilisation exceptionnelle de tous les acteurs, nous nous sommes dotés d'une feuille de route extrêmement solide pour renforcer les métiers du sport, leur lisibilité, leur attractivité. C'est une étape inédite pour le secteur, avec toute une série de mesures concrètes décidées et l'ancrage de l'effort collectif dans la durée, autour d'axes de travail clairs et d'une gouvernance partagée. »

Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

« De l'orientation à la formation ou reconversion des sportifs, bénévoles et éducateurs en passant par la reconnaissance des compétences des bénévoles : autant de défis à l'ordre du jour du Grenelle des emplois et des métiers du sport, en amont des Jeux de Paris 2024. Avec les acteurs, nous travaillons à mieux reconnaître par la VAE l'engagement de ceux qui font vivre le sport, bénévoles comme sportifs et salariés, et former plus massivement. Nous y parviendrons ensemble pour que le système français de formation aux métiers du sport permette à chacun de trouver sa voie et à tout le secteur d'occuper la place centrale qu'il mérite dans la société. »

Carole GRANDJEAN, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels

« Attirer, former, et insérer durablement dans les métiers du Sport nécessite une impulsion qui rassemble toutes les forces vives qui interagissent pour ce bien commun. Le Grenelle s'affirme comme le point d'ancrage de cette ambition nationale, ambition pour laquelle l'opérateur de compétences s'engage à prendre toute sa part, en mobilisant toute son expertise et ses moyens d'intervention. ».

Thierry Teboul, directeur général de l'Afdas

« Ce Grenelle de l'emploi et des métiers du sport organisé par le Ministère des Sports et des JOP est une étape très importante pour :

- faire converger l'écosystème sport autour d'un objectif de renforcement des pratiques, de création d'emplois et d'inclusion sociale et économique au service de notre jeunesse et de la santé des Français,*
- structurer les perspectives d'emplois pérennes et de qualité au sein de la branche sport,*
- aligner les positions des employeurs, des formateurs et des certificateurs pour produire des formations et des diplômes adaptés, référencés et lisibles,*
- déterminer et garantir les perspectives de financement des parcours de formation et professionnalisants pour les 5 ans à venir.*

Le COSMOS et ses plus de 10000 adhérents sauront répondre présents. »

Philippe Diallo, président du COSMOS, organisation patronale de la branche sport

LISTE DES 15 MESURES DU GRENELLE

AXE 1 : LISIBILITE DE L'OFFRE ET DES PARCOURS DE FORMATION VERS LES METIERS DU SPORT

- **Signature d'une charte de coopération interministérielle et interbranches sur les diplômes et certifications du champ du sport** entre quatre ministères³ et deux branches (Sport, Entreprises équestres) pour créer un **référentiel commun** des métiers et des compétences à l'automne 2023 et permettre la réécriture de tous les diplômes du ministère des Sports en blocs de compétences d'ici fin 2025.
- **Appui à la définition de nouvelles modalités de financement de la formation professionnelle** dans la branche Sport à l'horizon 2024.
- **Mise à l'étude des évolutions législative, réglementaire et doctrinale** nécessaires pour fluidifier l'enregistrement par France compétences des certifications du champ du sport.
- **Expérimentation du premier campus des métiers et des qualifications du Sport dans la région des Hauts-de-France** pour informer, conseiller et orienter vers les métiers du sport et les formations idoines tous les publics intéressés (lycéens, étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi) dès 2023.

AXE 2 : ACCESSIBILITE DES EMPLOIS ET DES METIERS DU SPORT

- **Renforcement de la politique sociale du gouvernement** en faveur des dispositifs de soutien à l'emploi (contrats SESAME, création d'un GEIQ⁴ Sport par région dès 2023, 500 opérations « Du stade vers l'emploi », 500 parcours de professionnalisation et 200 conventions d'insertion professionnelle ou emplois aidés supplémentaires pour les sportifs de haut-niveau, etc.).
- **Ouverture d'une plateforme des métiers du sport** pour informer sur l'ensemble des métiers, des formations et des certifications, ainsi que sur les dispositifs de soutien à destination des employeurs, des professionnels ou futurs candidats, à l'automne 2023.
- **Organisation de la première édition de la semaine des métiers du sport** pour promouvoir les emplois et les métiers, à l'échelle nationale et territoriale, en novembre 2023.

AXE 3 : QUALITE DE L'EMPLOI SPORTIF ET ATTRACTIVITE DES METIERS

- **Création d'un baromètre des emplois dans le sport** qui consolidera les données des observatoires des branches et permettra d'objectiver la situation et l'évolution de l'emploi au niveau national et territorial (disponible début 2024).
- **Appui à un accord interbranches professionnelles** en 2023 qui définira de nouvelles actions d'analyse et de prospective s'agissant des emplois et des compétences dans le sport.
- **Lancement d'une grande campagne de promotion des métiers du sport** pour favoriser une meilleure connaissance de tous les métiers et renforcer leur attractivité, dès l'été 2023 pour le métier de maître-nageur sauveteur (MNS), puis pour tous les métiers du sport en 2024 dans le cadre de la Grande cause nationale.
- **Chantier sur la féminisation des métiers du sport** pour renforcer leur mixité qui ouvrira en tout début d'année 2024.
- **Lancement des travaux sur le travail saisonnier et l'entrepreneuriat individuel dans le sport** afin de mieux appréhender l'impact de l'évolution croissante du nombre de travailleurs indépendants dès septembre 2023.

³ Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP), ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), ministère délégué en charge de l'Enseignement et de la Formation Professionnels (MEFP), ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA)

⁴ Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification

AXE 4 : RENFORCEMENT DU ROLE SOCIAL DES CLUBS

- **Lancement du réseau « Les clubs sportifs engagés »** pour professionnaliser les clubs qui mettent en œuvre des actions d'insertion par le sport, avec l'objectif d'atteindre 1000 clubs engagés en 2023 et 10.000 en 2024.

AXE 5 : RECONNAISSANCE DES COMPETENCES DANS LE SPORT

- **Intégration prioritaire du champ du sport dans le nouveau service public de la VAE** permettant de proposer aux futurs bénéficiaires les diplômes et certifications « sport » sur la nouvelle plateforme simplifiée d'accès à la VAE dès 2023.
- **Ouverture d'un dispositif de reconnaissance des compétences pour les bénévoles et les sportifs de haut-niveau** d'ici la fin d'année 2023, par la start-up d'Etat Diagoriente, en lien avec le futur passeport de compétences numérique qui sera lancé par la Caisse des dépôts en septembre 2024.